

PRÉSENTATION

*Lectures amoureuses, érotique, banales
ou toujours interdites, réprouvées, mises à l'index ?*

Lectures amoureuses, lectures érotiques, lectures scandaleuses, lectures discutables, lectures à proscrire, lectures interdites..., ces catégories qui fleurissaient dans l'usage courant il y a encore une quarantaine d'années, veulent-elles encore dire quelque chose, dans une époque où les qualificatifs en question ont semble-t-il perdu leur sens – ou bien devraient l'avoir perdu, en tout cas, la librairie ordinaire présentant aujourd'hui en masse des romans et des textes où abondent les scènes (érotiques, amoureuses, scandaleuses...) qui auraient justifié naguère, sinon des interdictions juridiques, du moins dans la « bonne presse » des commentaires scandalisés.

Cet ostracisme plus ou moins avoué aurait-il complètement disparu aujourd'hui ? Ou bien subsisterait-il sourdement, délimitant encore au XXI^e siècle un domaine de librairie tenu toujours « à part », vaguement réservé à une catégorie de lecteurs « avertis » ?

Ne peut-on pas finalement soupçonner quelque tendance de ce genre ?

Car malgré tout, à bien creuser la chose, on s'aperçoit que subsiste dans l'édition, dans la librairie, dans les usages de la presse, une sorte de frontière plus ou moins dissimulée, qui continue de garder certaines lectures comme un peu à l'écart de la consommation courante.

C'est ainsi qu'aujourd'hui par exemple, un mensuel à fort tirage, Ça m'intéresse, présentant en août 2010 en couverture « Les nouvelles façons de s'aimer », sélectionne les lectures suivantes, « très séduisantes...

qui nous rendent sexy ». *Pour les femmes*, Sur la route (Jack Kerouac), L'Encyclo des gourmets, Largo Winch (bande dessinée), Chronique des atomes et des galaxies (Hubert Reeves), Ce n'est pas mon dernier mot (Jean-Pierre Foucault), Plateforme (Michel Houellebecq), Baise-moi (Virginie Despentes). *Pour les hommes*, J'élève mon enfant (Laurence Pernoud), Et si c'était vrai (Marc Lévy), Les Passagers du vent (bande dessinée), Anna Karénine (Léon Tolstoï), Trois femmes puissantes (Marie Ndiaye), Tout rénover dans la maison, Venus erotica (Anaïs Nin).

À part – et encore, il y aurait à dire –, Virginie Despentes chez les femmes, Anaïs Nin chez les hommes, peu de lectures on le voit, fortement sexuelles. D'ailleurs, en fait de textes plus provocants, l'hebdomadaire ne trouve à proposer à ses lecteurs, sous emballage fermé, que deux pauvretés, dont une « énigme » à double entente du XVIII^e siècle, fondée sur des jeux de mot alambiqués.

Autre exemple : la Pléiade, prestigieuse collection culturelle, donnant au public « un des textes les plus importants du XVII^e siècle [...] par la force de son contenu », comme le dit très bien Jacques Prévôt dans son introduction, ne trouve à le placer que dans un volume titré « Romanciers libertins du XVII^e siècle ».

Or ce texte, L'École des filles (anonyme, n° 36 de notre collection « Lectures amoureuses »), dont son présentateur souligne à longueur de préface l'importance (« Projet inouï ... de restaurer la femme, la fille, dans une de ses dimensions naturelles, de lui rendre un corps, une liberté, de lui restituer un sens et des sens, ainsi que le droit au désir et au plaisir »), ne se trouve finalement classé que parmi une cohue de « Romanciers libertins », restitué ainsi malgré Jacques Prévôt à une insignifiance anonyme.

Il y aurait bien d'autres exemples de cet ostracisme intellectuel. D'autres exemples, que nous pourrions tirer tout simplement de notre collection de « Lectures amoureuses », et pour la plupart des pays civilisés de la galaxie imprimante.

Ainsi pour les pays de langue anglaise, l'extraordinaire autobiographie de Ma vie secrète (n° 1, 12 et autres de notre collection) a-t-elle bien trouvé sa place dans les manuels universitaires officiels ? Les textes érotiques d'Hoffmann (n° 6 de notre collection) dans la littérature universitaire allemande ? Baffo, le scandaleux vénitien du XVIII^e siècle (n° 14) dans la littérature universitaire italienne ?

Et pour les textes français, est-on bien prêts à redonner officiellement leur vraie place dans le XVIII^e siècle à Sade (La Philosophie dans le boudoir, n° 8), dans le XX^e siècle, à François-Paul Alibert et son extraordi-

naire Supplice d'une queue (n° 55), à Roger, ou les à-côtés de l'ombrelle (restitué au Dr Jablonski, n° 42) ou plus près de nous, à Les Mauvais anges d'Éric Jourdan (n° 55), et bien d'autres que nous pourrions également citer comme exemples ?

Il ne le semble pas, et il y aurait sans doute là-dessus un certain nombre d'explications, parfois plus ou moins discutables, à développer.

Contentons-nous de constater simplement, au bout du compte, que l'existence de notre collection, toutes réflexions faites, se trouve de fait – et peut-être pour quelques années encore –, amplement justifiée aux yeux des lecteurs avertis.

Ce sera là, s'il en était besoin, une justification très suffisante à notre travail de quinze années.

JEAN-JACQUES PAUVERT

ANONYME

L'ÉCOLE DES FILLES
ou *la Philosophie des dames*
(1655)

Voici le chef-d'œuvre du libertinage. Les hasards de la librairie font qu'il sort dans les « Lectures amoureuses » à peu près en même temps que dans la collection de la Pléiade, où Jacques Prévôt a eu l'excellente idée de l'insérer dans le tome I des *Libertins du XVII^e siècle* qui vient de sortir, avec une notice très importante. Il y présente fort bien (à quelques réserves près)...

...« *un des textes les plus importants du XVII^e siècle, moins par une histoire éditoriale – à laquelle depuis F. Lachèvre les commentateurs se sont presque exclusivement attachés – que par la force de son contenu [...] À première lecture, pour qui ne voudrait pas voir plus loin que le bout de son nez, L'École des filles est un recueil d'obscénités : mots orduriers, gestes interdits, immoralité grossière, tout y semble conçu pour blesser le goût du beau autant que du vertueux. Libertinage au sens ordinaire du mot, prêchant la débauche et donnant les moyens de la pratiquer. Je veux cependant montrer que l'œuvre de Millot [...] a une autre consistance* »...

Il va expliquer laquelle :

« L'École des filles *devient manuel d'amour, manuel de savoir-vivre, manifeste de liberté et livre de sagesse. Il est des ouvrages plus audacieux* » (pas à l'époque, en tout cas), « *mais je n'en connais pas de plus construit ni de plus soucieux de donner une information (donc une formation) claire et complète, d'aller jusqu'au bout du projet d'initiation* ».

La mécanique de l'ouvrage est détaillée par le menu :

« Une fois Fanchon passée par les travaux pratiques, il resterait à faire de la débutante une maîtresse dans l'art d'aimer. Suzanne s'y emploie dans la deuxième partie, mettant à profit les expériences récentes de sa jeune cousine, expériences dont certaines n'ont rien de banal. Elle redouble donc d'explications, de précisions, de supplément d'information qui transforment peu à peu le manuel d'amour en ouvrage d'érotologie. Rien n'est abandonné au non-dit de ce qui constitue les avant, les pendant, et les après de la conjonction sexuelle. Mais il ne suffit pas à Suzanne – rarement à Fanchon – d'évoquer une pratique ; elle en cherche et en donne les raisons physiologiques ou psychologiques ; elle en étudie et en analyse les mécanismes ; chaque question de Fanchon reçoit une réponse circonstanciée. Il n'est nulle instance érotique, nulle industrie sensuelle, qui ne donne lieu à une exploration verbale, à un développement d'une inexorable logique. L'art d'aimer se fonde en science de l'amour, mais science appliquée et comme technicienne ; chaque principe en est à vérifier par l'épreuve expérimentale, source elle-même d'un approfondissement du savoir. »

« Cette relation brute, d'une sexualité brute, sans aucune transfiguration métaphysique, suppose une arrière-pensée morale, un fonds idéologique »...

D'autant plus qu'un élément essentiel complète l'intention de l'auteur. Jacques Prévôt s'en explique un peu plus loin :

« Il faut également porter au crédit de l'auteur la réalisation d'un projet inouï, quoi que l'on puisse penser de la forme qu'il lui donne » (mais quelle autre ?) « son livre est tout entier consacré à la vie sexuelle de la femme : par lui la sexualité est reconnue et explorée [...] Le résultat de L'École des filles est justement de restaurer la femme, la fille, dans une de ses dimensions naturelles, de lui rendre un corps, une liberté, de lui restituer un sens et des sens, ainsi que le droit au désir et au plaisir. »

Et Jacques Prévôt souligne très pertinemment qu'il s'agit là d'un

« Sujet tabou, comble de l'indécence »...

Du moins à la fin du XVIII^e siècle, à partir du moment où l'influence de la Maintenon devient forte sur un Louis XIV vieillissant, poussant à une extrême sévérité le combat de la police contre le libertinage. Antoine Adam, dans sa très précieuse *Histoire de la littérature française au XVIII^e siècle*, écrit :

« L'appauvrissement général, la prédominance du parti dévôt, le régime

policiers devaient exercer leur action sur les développements de la librairie. »

En fait, *L'École des filles* est imprimée à un moment où le libéralisme hérité d'Henri IV n'a pas encore complètement cédé la place à la « renaissance catholique » dont parle René Pintard dans son monumental *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*. Certes le procès de Théophile a commencé en 1623, mais en somme on peut dire qu'il l'a gagné (dans quel état !) en 1628. Seulement en 1662 on brûlera Claude Le Petit, à vingt-quatre ans, coupable seulement d'avoir fait imprimer *Le Bordel des Muses*. Entre les deux, les cagots ont pris le pouvoir.

Évidemment, l'histoire de *L'École des filles* et celle du *Bordel des Muses* sont totalement différentes. Celle de *L'École des filles* reste assez mystérieuse, mais tout de même on y sent jouer des influences protectrices dont était complètement dépourvu Claude Le Petit, jeune avocat sans appuis. Pascal Pia résume ainsi le début de l'affaire¹ :

« Au printemps de 1655, un jeune imprimeur parisien, Louis Piot, établi place de Cambrai, dans la paroisse Saint-Benoît, acceptait de se charger de la composition et du tirage d'un ouvrage intitulé L'Escole des filles, dont le manuscrit venait de lui être apporté par les nommés Jean L'Ange et Michel Millot. Agissant conjointement, ces deux personnages traitèrent avec Piot pour un tirage de trois cents exemplaires, dont cinquante sur beau papier, les frais de l'édition devant être acquittés pour les trois quarts par Millot, et pour l'autre quart par L'Ange.[...] C'est le 12 juin, entre sept et huit heures du soir, que, dans la boutique de Nicolas de la Vigne, libraire installé sous l'escalier de la Cour des Aides, Jean L'Ange, venu là sur rendez-vous, est arrêté et cuisiné séance tenante par Claude Hourlier, lieutenant général civil et criminel, qui s'attendait à le trouver porteur d'un ou de plusieurs exemplaires de L'Escole des Filles. L'Ange n'avait pas ce livre sur lui, mais la police était cependant sur une bonne piste. On saisit dans la chambre qu'occupait L'Ange chez Mme Faret douze exemplaires de l'ouvrage recherché, reliés en parchemin, un certain nombre d'épreuves du frontispice gravé par Chauveau pour cet ouvrage et, relié également en parchemin, un manuscrit de L'Escole des Filles comportant des passages que l'imprimé ne donnait pas. »

Bien. Tout paraît clair. Mais ensuite les choses commencent à se

1. Dans sa préface à l'édition Cercle du Livre précieux en 1959, où il utilise beaucoup les documents rassemblés par Frédéric Lachèvre, en particulier les pièces du procès retrouvées par celui-ci.

brouiller étrangement. On ne sait pas exactement qui est Michel Millot¹, sauf que ce n'est pas n'importe qui. Les pièces de la procédure lui confèrent la qualité soit de contrôleur, soit de payeur des Suisses (les Cent Suisses du Roy). Propriétaire de sa maison, 16, quai de Bourbon, il assiste à la perquisition qui découvre dans son grenier presque tout le tirage du livre, mais on ne l'arrête pas. Probablement en raison de la présence chez lui de nombreux « particuliers » signalés par le rapport de police (dont des serviteurs, probablement) qui rendaient sans doute l'arrestation périlleuse. Il en profite pour disparaître peu après. Il est condamné, brûlé en effigie avec ses livres, mais fait tranquillement appel, suspendant ainsi les sanctions, au motif qu'il était au moment des faits retenu en Lombardie pour le service du Roy. Passons. On n'a pas de trace d'une autre condamnation. Michel Millot semble avoir été mis tacitement hors de cause dès ce moment.

Jean L'Ange, lui, est toujours arrêté. Interrogé par la police, il déclare ne pas être bien fixé sur l'auteur du livre, dont il prétend n'avoir été que le copiste. Il évoque divers noms, dont celui du comte de Cramail – mort, ce qui est bien commode. C'est seulement sur la fin qu'il met en cause Michel Millot, déclarant qu'il l'avait vu travailler à la rédaction de ce texte, et que « *de temps en temps Millot luy communiquait ce qu'il faisait* ».

Il déclare aussi, et nous y reviendrons, qu'il a remis à Scarron, l'auteur du *Virgile travesti*, huit ou neuf exemplaires de l'ouvrage incriminé (or personne n'interroge Scarron, ni ne perquisitionne chez lui ; bizarre).

Le 4 août seulement, L'Ange est interrogé par ses juges. Il confirme que le manuscrit trouvé dans sa chambre est de son écriture, mais continue de prétendre qu'il n'en est que le copiste. Pour ce qui est de Millot, il soutient maintenant qu'il en est peut-être l'auteur, « *ou le traducteur* », ajoute-t-il. Nouveauté ! Finalement, il est condamné le 7 août 1665 assez symboliquement à une amende honorable simple à huis-clos, 200 livres d'amende et trois ans d'interdiction de séjour auxquels il ne paraît pas avoir été contraint complètement. Du fait des vacances judiciaires il ne sera libéré que le 8 octobre.

En fin de compte, l'existence des deux coupables ne paraît avoir été troublée que bien passagèrement. Curieuse indulgence à une époque où les juges en témoignent bien peu en pareille occurrence !

Si l'on examine les choses de près, on se trouve en présence d'un

1. Les éditions anciennes, puis toutes celles qui ont suivi jusqu'au ^{xx}e siècle, impriment « Mililot », ce qui est manifestement une coquille.

réseau de relations fort étendu. « *Gentilhomme servant du Roy* », d'après Tristan L'Hermitte qui lui a dédié un sonnet, Jean L'Ange logeait donc chez Mme Faret, née Marthe Pavillon, d'une famille de lettrés et veuve de l'académicien Faret, ami de Saint-Amant. L'Ange paraît avoir été un familier des gens de lettres, lié en tout cas avec Segrais et la duchesse d'Épernon à qui il avait dédié un ouvrage.

Mais une plus puissante protection semble avoir joué en faveur de L'Ange et de Millot. Et là nous revenons à Scarron. Scarron qu'on n'a pas inquiété, mais qui s'est absenté bizarrement de Paris au mois de juin, sans qu'on l'interroge sur ces neuf exemplaires du livre saisi qui étaient en sa possession. Scarron qui était un protégé de Foucquet, Scarron qui était marié depuis trois ans avec Françoise d'Aubigné, la future Madame de Maintenon, alors âgée de dix-neuf ans, et qui n'était pas non plus, d'après la rumeur, sans connaître assez bien Nicolas Foucquet.

Or lors de la disgrâce du surintendant, en 1661, que trouve-t-on dans une maison qu'il louait pour une de ses maîtresses ? Un livre, un seul : *L'Escole des filles*, « imprimée à Leyde », et faisant donc partie de l'édition originale saisie en 1655.

On ne peut donc que partager l'avis de Pascal Pia :

« Il est à présumer que cet exemplaire, Foucquet le tenait de Scarron, qu'il fréquentait et qui lui a dédié sa comédie Le Gardien de soy-mesme. Que le surintendant se soit employé à assoupir l'affaire où Scarron risquait d'être compromis, que L'Ange et Millot aient été utilement recommandés à sa bienveillance, le premier par Scarron et d'autres gens de lettres, le second par les trésoriers qui alimentaient la paierie des régiments suisses, cela s'accorderait assez bien avec ce que l'on sait de la liberté d'esprit et de l'obligeance de Foucquet. »

Quant à l'auteur du livre, tout donne à penser qu'on ne le connaîtra jamais. Michel Millot ? Bien sûr Jean L'Ange déclarera qu'il a porté des corrections au livre en cours d'impression. Mais rien ne fait soupçonner qu'il se soit par la suite soucié d'édition, et on ne connaît pas d'ouvrages de lui. Jean L'Ange ? Pourquoi pas ? Mais son rôle paraît bien marginal. Ou alors quelque puissant personnage, ou bien une réunion de libertins... Le mystère demeure.

Le livre, lui, a connu un curieux sort. Aucun exemplaire de l'édition originale ne s'est égaré jusqu'à la Bibliothèque nationale, et aucun collectionneur ne s'en est déclaré l'heureux possesseur. Toutes

les éditions, y compris celle-ci, sont faites sur des contrefaçons hollandaises qui apparaissent en 1665 ou 1667. Certaines portent « *Suivant la copie imprimée à Paris* ». D'autres « *Corrigé et augmenté d'un Combat du Vit et du Con, d'un Dialogue entre le Fouteur et Perrette ; et d'une instruction des curiosités dont la méthode de le trouver est marquée par leurs nombres suivant les tables* ». C'est en tout cas ce qui est marqué sur l'exemplaire de la BN que nous suivons, tout en en rendant l'orthographe conforme à l'usage actuel, pour la facilité de la lecture.

Corrigé et augmenté ? Sans doute le livre commence-t-il par un sonnet qui est indubitablement de Claude Le Petit, tiré du *Bordel des Muses* imprimé en 1662, et donc incontestablement rajouté (d'autant plus que la dédicace à Millot ne figurait certainement pas dans l'édition originale). Mais rien ne nous dit que le reste du texte soit conforme à la première édition. Et les ajouts, s'il y en a d'autres que le sonnet de Claude Le Petit, proviennent-ils de l'éditeur hollandais, du fameux manuscrit saisi (assez différent des exemplaires imprimés, puisque L'Ange avait déclaré que ceux-ci « *ne sont pas conformes au manuscrit* »), ou directement de l'auteur, ou bien encore d'un des complices de l'édition de 1665 ?

Ce sont là, en l'état actuel des recherches, de nouvelles questions sans réponses.

Toujours est-il que *L'École des filles*, dans l'état que nous lui connaissons, reste, répétons-le, un chef-d'œuvre de la contestation libertine, du grand combat contre l'hypocrisie des cagots, une exceptionnelle réussite dans l'audace tranquille et la révolte sans concession contre les interdits.

Comme tel il était regrettable qu'aucune édition de librairie, et surtout de poche, n'en permette l'accès au grand public. Voilà qui est fait.